23

COMITÉ DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES ET DE
PROTECTION
RAPPORT 26
LE 27 SEPTEMBRE 2017

Report to Rapport au:

Community and Protective Services Committee
Comité des services communautaires et de protection
21 September 2017 / 21 septembre 2017

and Council
et au Conseil
27 September 2017 / 27 septembre 2017

Submitted on September 14, 2017 Soumis le 14 septembre 2017

Submitted by Soumis par :

Janice Burelle, General Manager/Directrice générale, Community and Social Services/Services sociaux et communautaires

Contact Person Personne ressource :

Jason Sabourin, Manager/Gestionnaire, Children's Services/Services à l'enfance 613-580-2424, Ext. 16121, jason.sabourin@ottawa.ca

Ward: Choose an item.CITY WIDE / À File Number: ACS2017-CSS-GEN-0007

L'ÉCHELLE DE LA VILLE

SUBJECT: Ontario Early Years Child and Family Centres

OBJET: Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Community and Protective Services Committee recommend Council

- 1. Delegate authority to the Manager, Children's Services, to administer and allocate to the service providers listed in Table 2 of this report, the provincial funding that the City is to receive and the 100% municipal investment (subject to Council approval of the 2018 budget) for the delivery of child care and early years programs and services from local Ontario Early Years Child and Family Centres as detailed in this report, provided that all funding is administered in accordance with the terms and conditions of the 2018-2019 Ontario Early Years Child and Family Centres Service Agreement that the City is to enter into with Her Majesty the Queen in right of Ontario as represented by the Minister of Education by October 31, 2017.
- 2. Receive, for information, the Ontario Early Years Child and Family Centres: Needs Analysis and Initial Plan (Document 1) to be submitted to the Province.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil :

1. de déléguer au gestionnaire, Services à l'enfance le pouvoir d'administrer et de répartir entre les fournisseurs de services énumérés au tableau 2 du présent rapport le financement provincial que doit recevoir la Ville et le financement total investi par la Ville (sous réserve de l'approbation du Conseil) pour la prestation de programmes et de services pour la garde d'enfants et la petite enfance par des centres locaux de l'Ontario pour la petite enfance et la famille, tel que décrit dans le présent rapport, pourvu que tous les fonds soient administrés conformément aux modalités de l'Entente de services pour les Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille 2018-2019 que doit conclure la Ville avec Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par la ministre de l'Éducation, d'ici le 31 octobre 2017;

2. de prendre acte, à titre d'information, du document 1, Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille : analyse des besoins et plan initial, à soumettre au gouvernement provincial.

RÉSUMÉ

Hypothèses et analyse

Le ministère de l'Éducation finance actuellement quatre programmes pour l'enfance et la famille en Ontario : les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario (CDPEO), les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, les centres de ressources pour la garde d'enfants (CRGE) et Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur.

Ces programmes permettent aux enfants de prendre part à des activités de jeu et d'apprentissage par l'enquête, et appuient tous les parents et gardiens dans leur rôle. Ces derniers ont également accès à de l'information sur le développement de l'enfant et à des services spécialisés au besoin.

En février 2016, conformément au Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance, le ministère de l'Éducation a annoncé sa volonté de transformer les programmes pour l'enfance et la famille financés par le Ministère en un système intégré de services et de soutien pour les enfants de zéro à six ans et leurs parents et gardiens.

Ces nouveaux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille (COPEF) constitueront un système cohérent qui sera guidé par un cadre provincial, une identité commune et une nouvelle formule de financement. Les COPEF seront mis en place partout en Ontario le 1^{er} janvier 2018.

À titre de gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR), la Ville d'Ottawa sera responsable de la planification, de l'intégration, de la transformation et de la gestion des COPEF à l'échelle locale. Cette responsabilité s'inscrit dans le cadre de ses obligations de gestion du système de services de garde d'enfants et d'autres services à la personne.

En vue de planifier et de mettre au point les nouveaux COPEF, le gouvernement provincial a exigé que les GSMR effectuent des analyses des besoins locaux et assurent la participation concrète des principaux intervenants communautaires, notamment les parents et les gardiens. La Ville doit faire parvenir au gouvernement provincial les résultats de ces analyses des besoins dans un plan initial pour le passage aux programmes et aux services des COPEF à Ottawa, d'ici le 29 septembre 2017.

26

Conformément aux modalités de l'Entente de services pour les Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille 2018-2019 (l'« Entente de services pour les COPEF 2018-2019 ») que doit conclure la Ville avec Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par la ministre de l'Éducation, d'ici le 31 octobre 2017 concernant les 9,6 millions de dollars de financement du gouvernement provincial, la Ville doit assurer la prestation des services de base obligatoires des COPEF aux points de service physiques où les enfants, les parents et les gardiens peuvent participer en personne à des programmes et services toute l'année et au moins cinq jours par semaine, dont le samedi ou le dimanche, d'ici le 1er janvier 2018 (conformément à l'Entente de services pour les COPEF 2018-2019, annexe C, page 25).

Le personnel recommande que le Conseil délègue au gestionnaire, Services à l'enfance le pouvoir d'administrer et de répartir entre les fournisseurs de services énumérés au tableau 2 de ce rapport le financement provincial que doit recevoir la Ville et le financement total investi par la Ville pour la prestation de programmes et de services pour la garde d'enfants et la petite enfance par des centres locaux de l'Ontario pour la petite enfance et la famille tel que décrit dans le présent rapport, pourvu que tous les fonds soient administrés conformément aux modalités de l'Entente de services pour les COPEF 2018-2019 que doit conclure la Ville avec Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par la ministre de l'Éducation, d'ici le 31 octobre 2017.

La délégation de ces pouvoirs fera en sorte que le transfert de la responsabilité du gouvernement provincial vers la Ville concernant l'élaboration, la planification, la mise en œuvre, la gestion et la prestation de i) centres pour les enfants et les familles et de ii) programmes et services pour la garde d'enfants et la petite enfance soit effectué dans les délais prévus par le gouvernement provincial et à ce que les services de base

obligatoires soient offerts dans les points de service physiques d'ici le 1er janvier 2018, conformément aux modalités de l'Entente de services pour les COPEF 2018-2019.

Une année de transition est nécessaire pour répondre aux exigences provinciales et collaborer avec les intervenants à la structuration et à la mise en place du nouveau système et de sa capacité. Cette approche permettra de réduire au minimum les perturbations pour les clients et les fournisseurs de services au cours de cette année, qui se conclura par la mise en place complète des nouveaux COPEF le 1^{er} janvier 2019. Cette initiative est appuyée par le gouvernement provincial et approuvée par les intervenants communautaires.

Bien que le plan de transition permette de réduire les perturbations pour les clients et les fournisseurs de services pendant la mise en place du nouveau système, certaines exigences du Ministère doivent tout de même être remplies d'ici le 1^{er} janvier 2018. La Ville, en collaboration avec les fournisseurs de services, veillera à ce que ces exigences soient respectées.

La gestion des contrats, le suivi et l'évaluation continus des COPEF constituent de nouvelles responsabilités qui requièrent d'importantes ressources. Les Services à l'enfance de la Direction générale des services sociaux et communautaires se préparent actuellement au transfert de la responsabilité des COPEF du ministère de l'Éducation aux Services à l'enfance qui aura lieu le 1^{er} janvier 2018. Pour l'année de transition (2018), les Services à l'enfance se sont engagés à maintenir les services et les niveaux de financement des organismes/conseils scolaires qui sont actuellement financés. De plus, les Services à l'enfance travaillent à la planification d'un éventuel financement ponctuel qui répondrait à des besoins précis liés à la transition vers le nouveau système de services.

Consultations publiques et commentaires

La Ville d'Ottawa a activement consulté le milieu de la petite enfance depuis le début du projet de transformation des COPEF, soit depuis l'été 2016. Elle a entre autres organisé deux séances d'information (en septembre 2016 et en janvier 2017). En octobre 2016, le Groupe consultatif sur la phase de planification des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille a été créé pour guider la planification des COPEF. Ce groupe

rassemble des représentants de chacun des quatre programmes financés par le Ministère (les CDPEO, les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, les CRGE et Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur), des quatre conseils scolaires de la région (deux conseils anglophones et deux autres francophones), de la Coalition des centres de ressources et de santé communautaires d'Ottawa, du Cercle autochtone Meilleur départ, de la Table de planification francophone Meilleur départ, et de Santé publique Ottawa.

La planification propre aux partenaires de services francophones s'est réalisée au cours de trois réunions distinctes avec la Table de planification francophone Meilleur départ. Ces réunions nous ont permis de mieux comprendre ensemble les besoins, les lacunes et les possibilités particulières relatives à la prestation des programmes et services en français à Ottawa.

Dans le cadre d'une initiative menée en parallèle, <u>Cheminer ensemble</u>, la Ville d'Ottawa a aussi collaboré avec le Cercle autochtone Meilleur départ et d'autres organisations autochtones de la région pour trouver une méthode appropriée d'un point de vue culturel et appliquée par les Autochtones eux-mêmes pour cerner leurs besoins et les occasions d'améliorer les services aux enfants et aux familles autochtones. Les résultats de cette évaluation des besoins orienteront la planification des COPEF.

Au premier trimestre de 2017, la Ville a effectué une analyse des besoins auprès de 2 000 usagers (parents et gardiens) et de fournisseurs de services au moyen de diverses méthodes, notamment par des séances de consultation, des groupes de discussion, des entretiens téléphoniques et des sondages en ligne. Cette stratégie a permis d'inclure les familles ayant des besoins particuliers, y compris les familles francophones, dans le processus.

CONTEXTE

À Ottawa, on dénombre environ 70 000 enfants de zéro à six ans (recensement de 2016), soit une hausse de 2,1 % depuis 2011. En 2011, les pourcentages d'enfants de ce groupe d'âge qui parlaient le plus souvent le français à la maison et de ceux qui

parlaient une langue autre se chiffraient tous deux à 11,8 %. En outre, d'après l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, 1 600 enfants autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) de cet âge habitent à Ottawa. Cependant, les fournisseurs de services aux Autochtones de la région nous mettent en garde : le nombre d'enfants autochtones est probablement beaucoup plus élevé que ce qu'en disent l'Enquête nationale auprès des ménages et le Recensement en raison de la sous-déclaration. Un résumé plus détaillé des constatations relatives à la démographie est présenté dans le document 1.

29

Les programmes pour l'enfance et la famille financés par le Ministère sont actuellement offerts par 13 fournisseurs de services à but non lucratif et conseils scolaires locaux, dans le cadre d'accords de contribution conclus avec le gouvernement provincial qui prendront fin le 31 décembre 2017.

Ces organisations fournissent leurs programmes et leurs services dans 99 lieux physiques différents (centres ou sites mobiles), et servent plus de 27 000 enfants par année. Une liste des fournisseurs de services est présentée dans le document 1, Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille : analyse des besoins et plan initial (page 10).

Un certain nombre d'organisations autochtones locales fournissent des services de garde et des programmes pour l'enfance et la famille adaptés à la culture des enfants autochtones et de leur famille. Parmi elles, nommons l'Ottawa Inuit Children's Centre, Makonsag Aboriginal Head Start, l'Odawa Native Friendship Centre, Tungasuvvingat Inuit, le Pavillon Minwaashin et le Centre Wabano pour la santé des Autochtones. Celles-ci ne reçoivent pas de fonds du Ministère par l'intermédiaire des CDPEO, des centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, des CRGE ou de Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur, et tirent leur financement d'autres sources. Un inventaire détaillé distinct des programmes autochtones pour l'enfance et la famille se conclura sous peu dans le cadre du projet Cheminer ensemble et sera utilisé dans l'orientation de la planification et de la mise en place des COPEF.

Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille

Les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) sont responsables de la planification, de l'intégration, de la transformation et de la gestion des COPEF dans leur région en vue d'atteindre les grands objectifs provinciaux suivants.

- Les parents et gardiens ont accès à des services de grande qualité qui les aident dans leur rôle comme premiers enseignants des enfants, améliorent leur bien-être et enrichissent leurs connaissances sur l'apprentissage et le développement de la petite enfance.
- Les enfants peuvent apprendre par le jeu et l'enquête et ont un bien-être et une santé développementale positifs.
- Les parents et les gardiens peuvent renforcer leur relation avec leurs enfants.
- Les enfants et familles francophones ont accès à des programmes en français et acquièrent des connaissances sur l'acquisition de la langue et de l'identité.
- Les enfants et familles autochtones ont accès à des programmes adaptés à leur culture.
- Les parents et gardiens reçoivent rapidement de l'information pertinente à jour sur les services communautaires et spécialisés.
- Les fournisseurs de services de la région collaborent et intègrent les services pour répondre aux besoins de la population de manière efficace et accessible.

En juillet 2016, le Ministère a publié les <u>Lignes directrices pour la planification par les gestionnaires du système de services</u> (les « Lignes directrices »), qui résument les principaux éléments des exigences essentielles en matière de services et de planification. En planifiant les services locaux, les GSMR peuvent déterminer à leur discrétion qui fournit ces services et de quelle façon.

En ce qui concerne les COPEF, le gouvernement provincial exige que la Ville fasse ce qui suit.

- Analyser les besoins de la région et favoriser l'engagement adéquat des principaux partenaires communautaires, des parents et des gardiens afin d'inclure les COPEF dans la planification du système de programmes et de services à la petite enfance.
- Collaborer avec les organisations et la population autochtones pour planifier la prestation de programmes et services à la petite enfance adaptés à leur culture.
- Collaborer avec les fournisseurs et la population francophones pour planifier la prestation de services en français là où les besoins ont été décelés.
- Améliorer, déménager ou reconfigurer les programmes et services des COPEF pour répondre aux besoins de la population.
- Gérer les fonds provinciaux ainsi que tout contrat conclu avec un tiers en lien avec la prestation des programmes et services des COPEF.
- Gérer les fonds provinciaux associés aux groupes de planification communautaire des services à la petite enfance.

En juin 2017, le gouvernement provincial a annoncé un financement de 141 millions de dollars pour les COPEF en Ontario. Ce montant comprend le financement gouvernemental annuel de plus de 100 millions de dollars, de même qu'un investissement supplémentaire d'environ 40 millions provenant du plan d'action de l'Ontario en vertu de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le gouvernement provincial a présenté les lignes directrices de financement aux municipalités en juillet 2017.

Le gouvernement provincial exige que les GSMR soumettent les documents suivants d'ici le 29 septembre 2017.

- 1. Résumé de l'analyse des besoins
- 2. Plans initiaux pour les programmes et services des COPEF

COMMUNITY AND PROTECTIVE SERVICES COMMITTEE REPORT 26 27 SEPTEMBER 2017 COMITÉ DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES ET DE
PROTECTION
RAPPORT 26
LE 27 SEPTEMBRE 2017

Cheminer ensemble

En 2016, le gouvernement de l'Ontario a publié <u>Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones</u>, qui résume son plan pour réagir aux conclusions et appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, pour résoudre les séquelles laissées par les pensionnats autochtones et pour rétablir la relation avec les Autochtones de l'Ontario.

32

Ce plan comprend un engagement visant à accroître le nombre de places dans les services de garde agréés adaptés à la culture autochtone et à faciliter l'accès aux programmes d'aide pour l'enfance et la famille offerts en dehors des réserves dans la province. L'initiative relative à la petite enfance de Cheminer ensemble en Ontario comprend des investissements maximaux de 70 millions de dollars qui seront répartis dans la province pendant les deux prochaines années (y compris le financement des immobilisations) pour les services de garde d'enfants hors des réserves et les programmes pour l'enfance et la famille, ainsi qu'une subvention de fonctionnement annuelle continue d'au plus 30 millions de dollars dès 2018-2019. Le gouvernement provincial a également promis que ces programmes seraient fournis par des organisations menées par des Autochtones.

La Ville d'Ottawa, en tant que GSMR, est responsable de coordonner et d'appuyer la planification locale ainsi que de transmettre au ministère de l'Éducation une évaluation consolidée des besoins de la communauté et des propositions conjointes liées à l'amélioration de l'accès des Autochtones aux services de garde d'enfants et aux programmes d'aide pour l'enfance et la famille adaptés à leur culture. En 2016, un financement ponctuel pour le renforcement des capacités a été fourni par le gouvernement provincial aux organisations autochtones ontariennes (qui devront notamment le distribuer à leurs fournisseurs de services autochtones associés) et à la Ville d'Ottawa pour le soutien et la coordination de la planification locale.

Depuis novembre 2016, la Ville d'Ottawa collabore avec le Cercle autochtone Meilleur départ et les organisations autochtones locales dans le cadre du projet Cheminer ensemble.

Les partenaires de service autochtones ont mené le processus en analysant les besoins de leurs groupes, notamment les parents, les familles, les gardiens, les aînés, le personnel des programmes, les organisations partenaires et d'autres organisations autochtones dans la communauté. La Ville a aussi embauché une firme autochtone, le Hunter-Courchene Group, pour offrir des services de coordination aux fournisseurs de services autochtones afin qu'ils formulent des propositions qui répondent aux besoins locaux. La Ville et chacun des fournisseurs sont tenus d'approuver toutes les propositions pour tenir compte de la consultation et de la planification entreprises conjointement par tous les intervenants. Les propositions doivent être transmises au gouvernement provincial par la Ville aux fins d'approbation d'ici le 29 septembre 2017.

ANALYSE

Le présent rapport résume le processus de planification des COPEF entrepris jusqu'à maintenant à Ottawa ainsi que le plan de transition proposé et le budget pour 2018. Le plan initial des COPEF, qui résume les résultats de l'analyse des besoins et le plan de transition pour 2018, sera soumis au gouvernement provincial d'ici le 29 septembre 2017, tel qu'exigé par celui-ci.

Situation actuelle

Le financement pour la petite enfance, les services de garde et les programmes pour l'enfance et la famille à Ottawa en 2017 comprend 6,7 millions de dollars du gouvernement provincial et 1 million de la Ville (financement municipal à 100 %), pour un total de 7,7 millions. Un financement ponctuel de 298 539 dollars a également été octroyé par le gouvernement provincial aux fins de la planification en 2017.

Le financement du gouvernement provincial est actuellement divisé entre les programmes provinciaux qu'il finance directement (5,8 millions) et les fournisseurs de services locaux (0,9 million). Ces derniers reçoivent les fonds par l'intermédiaire de la Ville qui les distribue aux CDPEO, aux centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, aux CRGE, à Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur, aux services d'analyse des données et à la planification du système de services, soit la

planification du développement de la petite enfance, tant pour la garde d'enfants que la petite enfance.

Le financement municipal total, octroyé par l'intermédiaire des Services à l'enfance et de la Direction du financement communautaire, représentent 1 million de dollars. Par le passé, les Services à l'enfance finançaient les services pour l'enfance et la famille afin de répondre aux besoins locaux (644 704 dollars en 2017). Le financement communautaire renouvelable finançait aussi les services relatifs à la petite enfance (410 681 dollars en 2017).

Analyse des besoins

Conformément aux exigences des Lignes directrices pour la planification par les gestionnaires du système de services de COPEF (juillet 2016), la Ville d'Ottawa a dû mener une analyse des besoins locaux en consultant les fournisseurs de services et les parents/gardiens. En vue de l'analyse des besoins, le personnel a préparé une analyse démographique, un aperçu du contexte, un inventaire des services existants ainsi qu'un plan de mobilisation et d'analyse des intervenants. Enfin, en septembre 2016, la Ville d'Ottawa a retenu les services de Nanos Research pour mener l'analyse des besoins.

L'analyse des besoins a porté sur les forces du système actuel, les lacunes et les dédoublements dans les services offerts, et les façons d'améliorer les services pour créer un système qui répond aux besoins des enfants de zéro à six ans, des parents, des gardiens et des fournisseurs de services à Ottawa (en fonction des ressources disponibles). En janvier et février 2017, comme il a été mentionné plus tôt, plus de 2 000 usagers et fournisseurs de services de partout à Ottawa ont été sollicités.

Les clients ont soulevé quelques commentaires et réserves. Tout d'abord, les groupes de jeu sont les services les plus utilisés et sont considérés comme les plus importants. Ensuite, des préoccupations ont été exprimées concernant l'accessibilité aux programmes, notamment les lieux physiques, les heures d'ouverture, le transport et la méconnaissance des programmes existants. Enfin, les usagers francophones ont souligné l'importance de la prestation de services en français et ont émis des réserves quant aux services bilingues.

Les fournisseurs de services, pour leur part, ont insisté sur la nécessité de joindre les clients dans leur milieu, particulièrement ceux considérés comme étant les plus vulnérables. Ils ont aussi mentionné l'importance de la coordination des services et des partenariats. Les fournisseurs de services francophones ont souligné qu'ils préféraient que la prestation des services en français se fasse par des organismes francophones.

Il est important de souligner que le processus de consultation des COPEF n'a pas expressément exploré le point de vue des Autochtones, puisqu'un processus distinct a été mené auprès des familles et fournisseurs de services autochtones d'Ottawa dans le cadre de Cheminer ensemble.

Un résumé du processus de consultation de Cheminer ensemble figure dans le document 1, Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille : analyse des besoins et plan initial. Les résultats de l'analyse des besoins et les recommandations, de même que les données issues de l'analyse démographique, de l'aperçu du contexte et de Cheminer ensemble seront utilisés pour planifier le nouveau système de COPEF intégré.

Plan de transition des COPEF pour 2018

Le personnel recommande un plan de transition d'un an (pour 2018) pour la prestation des programmes et services des COPEF. Ainsi, les services de base obligatoires des COPEF pourront être offerts conformément aux modalités de l'Entente de services pour les COPEF 2018-2019 d'ici l'échéance fixée au 1er janvier 2018 par le gouvernement provincial. Appuyée par le gouvernement provincial et approuvée par les intervenants communautaires, dans le cadre du Groupe consultatif sur la phase de planification des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille, cette approche est recommandée pour les raisons suivantes.

- L'échéancier de planification est relativement court, et les fonds octroyés à
 Ottawa pour 2018 et les lignes directrices de financement connexes ont été
 reçus tard dans le processus de planification (respectivement en juin et en
 juillet 2017).
- Les organismes communautaires sont soumis à des réalités de fonctionnement et risquent d'être perturbés par la mise en œuvre d'un

- nouveau système (p. ex., dotation en personnel, financement), et il faut accorder assez de temps à la planification et à la mise en œuvre de tous les changements.
- La Ville d'Ottawa doit s'accorder un certain temps pour gérer le processus de demande et conclure des contrats pour la prestation des nouveaux programmes et services des COPEF.

Afin de se conformer aux exigences provinciales d'ici le 1^{er} janvier 2018, la Ville s'est engagée à maintenir les niveaux de financement actuels des services pendant l'année de transition (2018). De plus, elle déterminera le montant du financement ponctuel qui n'a pas été alloué à l'aide de fonds supplémentaires en vue d'établir la capacité du nouveau système, ce qui pourrait comprendre l'amélioration des immobilisations. Le passage aux nouveaux COPEF en sera facilité selon les besoins définis et la consultation des intervenants.

Le personnel recommande l'établissement d'accords de contribution d'un an (pour l'année de transition) avec les fournisseurs actuels de services à la petite enfance, énumérés dans le tableau 2 de la page 15 du présent rapport. Des accords de contribution seront aussi conclus tant avec les organismes qui, auparavant, étaient directement financés par le gouvernement provincial et qu'avec ceux qui recevaient du financement municipal. Toutes les organisations qui ont conclu un accord de contribution avec la Ville ont été avisées pendant l'été 2017 que les changements apportés à leur accord entreraient en vigueur le 31 décembre 2017.

La Ville d'Ottawa veillera à ce que les modalités de l'Entente de services pour les COPEF 2018-2019 soient respectées à travers les ententes de contribution d'un an (pour 2018) et en mettant à jour son <u>Guide à l'intention des fournisseurs de services de garde 2016-2020</u>.

En vertu des modalités de l'Entente de services pour les COPEF 2018-2019, les programmes et les services doivent être offerts en établissement, et non à domicile. Ces mesures toucheront donc les fournisseurs de services dont le mandat prévoit des visites à domicile, ainsi que les familles qui en bénéficient.

En outre, les services essentiels de base favorisant l'apprentissage et le développement des jeunes enfants doivent être offerts sur place et par un éducateur de

la petite enfance inscrit (EPEI). Les centres pour l'enfance et la famille existants qui n'en comptent aucun parmi leurs employés devront embaucher des EPEI pour se conformer à cette exigence. Des modifications devront donc être apportées aux modèles de dotation en personnel qui ne prévoient pas l'embauche d'EPEI pour les programmes liés à l'apprentissage et au développement de la petite enfance.

37

De nouvelles politiques et procédures devront également être élaborées et mises en place pour 2018, notamment des plans de mesures d'urgence, des processus de traitement des plaintes et de résolution de problèmes, et des procédures de signalement d'incidents graves.

Une liste exhaustive des exigences propres aux COPEF est présentée dans le document 1, Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille : analyse des besoins et plan initial (page 28).

La Ville d'Ottawa, en collaboration avec les fournisseurs de services, s'est préparée pour les nouvelles exigences et y sera conformée d'ici le 1^{er} janvier 2018. La Ville continuera, jusqu'à la fin de 2017, à travailler avec le Groupe consultatif sur la phase de planification des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille à la création de processus favorisant la mise en place des politiques requises. Elle élaborera aussi les procédures et des stratégies essentielles qui aideront les fournisseurs de services à respecter les exigences relatives à la dotation en EPEI ou à obtenir les exemptions nécessaires. La Ville soutiendra aussi les fournisseurs de services dans leurs efforts pour transformer leurs programmes de visites à domicile en services offerts en établissement, tout en continuant de répondre aux besoins de leur communauté.

Financement des COPEF pour 2018

En 2018, le financement total octroyé par le gouvernement provincial pour les COPEF à Ottawa s'élève à 9,6 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 2,9 millions par rapport à ses investissements en 2017, ce qui met en lumière l'envergure du passage au nouveau système.

Avec le maintien du financement complet par les Services à l'enfance de la Ville (1,0 million de dollars), sous réserve de l'approbation du Conseil, l'enveloppe budgétaire locale totale de 2018 pour les COPEF se chiffre à 10,7 millions de dollars.

Le tableau 1 présente le budget des COPEF proposé pour 2018, ventilé selon les catégories de dépenses exigées par le gouvernement provincial. Il figurera dans le budget de fonctionnement provisoire pour 2018. La description de chacune des catégories de dépenses se trouve plus bas.

Tableau 1. Budget des COPEF (2018)

Catégories de dépenses exigées par le gouvernement provincial	Montant
Fonctionnement (services de base obligatoires et relations communautaires personnalisées)	7 237 277 \$
Administration des programmes – Ville d'Ottawa (10 %)	965 241 \$
Perfectionnement professionnel et renforcement des capacités des fournisseurs de services	267 996 \$
Planification des services de garde d'enfants et des services à la petite enfance et services d'analyse des données (minimum obligatoire)	249 606 \$
Fonds non alloués en 2018 (en raison de l'année de transition)	1 987 679 \$
TOTAL	10 707 799 \$

Fonctionnement (services de base obligatoires et relations communautaires personnalisées)

Ces fonds couvriront les coûts de fonctionnement du système de COPEF. Comme on le précise dans la section précédente, la Ville d'Ottawa recommande la mise en place d'ententes de contribution d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018), au même niveau de financement que 2017, avec les organismes communautaires qui reçoivent actuellement du financement provincial ou municipal (tableau 2), pour la prestation des services de base des COPEF. On disposera donc de plus de temps pour planifier et structurer le nouveau système de façon à répondre aux besoins exprimés.

Administration

Cette enveloppe de financement (10 % du financement total) financera les frais administratifs liés au travail effectué pour répondre aux exigences provinciales ainsi qu'au soutien et à la gestion des responsabilités du nouveau gestionnaire de services quant aux nouveaux programmes et services qui commenceront en 2018. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour aider à l'élaboration et à la gestion des nouveaux accords de contribution, à l'élaboration de nouvelles politiques et procédures ainsi qu'au suivi des services et à la planification du système en continu.

Tableau 2. Organismes recevant actuellement du financement provincial ou municipal

Organismes
Andrew Fleck Child Care Services
Barrhaven Child Care Centre
Canadian Mothercraft of Ottawa-Carleton
Carlington Community Health Services Centre
Centre des Services Communautaires de Vanier
Centre Préscolaire Coccinelle d'Orléans
Centrepointe Child Care Corporation
Child Care Providers Resource Network of Ottawa-Carleton
City View Centre for Child and Family Services
Global Child Care Services
Les services à l'enfance Grandir Ensemble

Centre de ressources Orleans-Cumberland
Ottawa Catholic Child Care Corporation
Ottawa Catholic School Board
Ottawa-Carleton District School Board
Parent Preschool Resource Centre of the National Capital Region Inc.
Pinecrest-Queensway Community Health Centre
Somerset West Community Health Centre
South-East Ottawa Community Services
Western Ottawa Community Resource Centre

Perfectionnement professionnel et développement des capacités

Ces fonds serviront à favoriser les occasions de perfectionnement professionnel et de développement qui permettent aux organismes d'améliorer leur capacité à offrir des programmes et des services pour l'enfance et la famille inclusifs et de haute qualité. La Ville d'Ottawa continuera de financer le recours à des spécialistes en alphabétisation des jeunes enfants au Centre de ressources pour parents afin d'obtenir des services de perfectionnement professionnel pour les fournisseurs de services des COPEF concernant la mise en œuvre et la pratique des approches pédagogiques décrites dans *Comment apprend-on?*. À l'automne 2017, la Ville d'Ottawa sollicitera les commentaires du Groupe consultatif sur la phase de planification des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille pour mieux définir les besoins en perfectionnement professionnel et en renforcement des capacités professionnelles pour 2018.

Planification des services de garde d'enfants et des services à la petite enfance et services d'analyse des données

Cette enveloppe financera la planification du système de services et les services d'analyse des données. La Ville d'Ottawa continuera de se procurer des services d'analyse des données auprès du Centre de ressources pour parents en 2018. Elle utilisera aussi du financement pour continuer de faire participer activement tous les fournisseurs de services des COPEF ainsi que les partenaires francophones et autochtones à la planification, la gestion et la prestation de programmes et services adaptés en 2019 et dans l'avenir.

41

COMITÉ DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES ET DE
PROTECTION
RAPPORT 26
LE 27 SEPTEMBRE 2017

Fonds non alloués

Les fonds non alloués seront déterminés pendant le quatrième trimestre de 2017, selon les besoins cernés relatifs au système et aux services et en consultant les partenaires de service de façon à faciliter la mise en œuvre du plan de transition et le renforcement des capacités du système. Ces fonds pourraient entre autres servir à l'amélioration des technologies de soutien à la gestion du système et à la collecte de données, à l'augmentation de la capacité pédagogique de l'ensemble du système, et aux améliorations ponctuelles des immobilisations. La réaffectation d'une partie des crédits provinciaux supplémentaires afin de remplacer le budget du financement communautaire renouvelable est envisageable. Elle permettrait une redistribution du financement renouvelable afin de répondre aux nouveaux besoins non liés au secteur de l'enfance et de la famille.

Planification continue du système pour 2019 et au-delà

D'ici la fin de 2018, la Ville d'Ottawa continuera à planifier la mise en œuvre complète du nouveau système intégré des COPEF, qui aura lieu le 1^{er} janvier 2019. En 2019, le financement des activités de base des COPEF sera ajusté de manière à cadrer entièrement avec l'ensemble des nouvelles exigences relatives au système et l'augmentation du financement. En 2018, la Ville d'Ottawa créera un processus de demande de financement et d'octroi des fonds durant l'année de transition en appui au nouveau système de COPEF qui sera opérationnel en janvier 2019.

Afin d'orienter ces travaux, le Groupe consultatif sur la phase de planification des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille a vu son mandat prolongé jusqu'à la fin de décembre 2017. En parallèle, les Services à l'enfance créeront un groupe consultatif sur la planification des services à la petite enfance et des services de garde, qui fournira de la rétroaction et des conseils de façon continue sur l'ensemble de la planification des programmes et services pour l'enfance et la famille à Ottawa. Ce groupe rassemblera des représentants des partenaires du secteur de la garde d'enfants, du secteur de la petite enfance et des services autochtones et francophones.

Dans les prochains mois, la Ville d'Ottawa se livrera aux activités suivantes.

- Continuer d'analyser toutes les données recueillies (démographie, service, finances, examen des locaux).
- Examiner les limites des quartiers et établir le territoire des COPEF.
- Adopter une matrice pour la prise de décisions et établir une formule de financement.
- Créer un processus de demande de financement et d'octroi des fonds.
- Faire participer les partenaires francophones au développement d'un modèle de prestation des services pour les programmes et services en français.
- Faire participer les partenaires autochtones au développement d'un modèle de prestation des services pour les enfants et familles autochtones.
- Élaborer un cadre d'évaluation des résultats.
- Prendre connaissance des autres priorités provinciales et les intégrer au système.

Une fois que les mesures ci-dessus seront terminées, la Ville d'Ottawa préparera un plan d'intégration du système pour les COPEF dans le cadre du plan de service des Services à l'enfance de la Ville d'Ottawa, qui sera présenté au Conseil en 2018. Comme l'exige le gouvernement provincial, la Ville lui soumettra aussi un rapport semestriel afin de lui donner des nouvelles sur la mise en œuvre au cours du deuxième trimestre de 2018.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Les organismes fournissant des programmes pour l'enfance et la famille en milieu rural ont participé à l'analyse des besoins des COPEF, et des représentants des fournisseurs de services de ces secteurs ont été inclus dans le Groupe consultatif sur la phase de planification des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille. Un groupe de discussion distinct a également été formé pour recueillir l'avis des familles rurales. Le processus général de planification des COPEF tient compte de la prestation des programmes et services pour l'enfance et la famille dans les zones rurales.

C

COMITÉ DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES ET DE
PROTECTION
RAPPORT 26
LE 27 SEPTEMBRE 2017

CONSULTATIONS

La Ville d'Ottawa a dû analyser les besoins locaux en consultant les intervenants et les parents et gardiens.

43

Comme on le mentionne la section « Consultations publiques et commentaires » de ce rapport, le personnel a activement participé à une imposante stratégie de consultation, qui a vu le jour en septembre 2016 et qui a rassemblé les partenaires du secteur de la petite enfance. De cette stratégie est né le Groupe consultatif sur la phase de planification destiné à guider la planification des COPEF.

Le Groupe consultatif sur la phase de planification incluait les partenaires de service francophones et, dans le cadre d'une initiative provinciale menée en parallèle, Cheminer ensemble, a collaboré avec le Cercle autochtone Meilleur départ et d'autres organisations autochtones de la région qui menaient des processus de consultation propres à leur culture.

Plus de 2 000 clients (parents et gardiens) et fournisseurs de services ont été consultés de diverses façons pour veiller à ce que les familles ayant des besoins particuliers soient incluses dans le processus. Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le document 1.

Conformément à sa promesse de faire participer le public de manière active et inclusive, la Ville a eu recours à sa Stratégie d'engagement du public en s'assurant que les besoins et les commentaires de la population seraient inclus dans le processus de prise de décisions.

Conformément au Guide de l'Optique d'équité et d'inclusion, une attention particulière a été portée à l'inclusion de sous-groupes de la population pouvant avoir des besoins particuliers, comme les francophones, les Autochtones, les immigrants récents, les résidents des communautés rurales, les familles ayant des enfants qui ont des besoins spéciaux, les résidents à faible revenu et les personnes GLBTQ+.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Ne s'applique pas, puisqu'il s'agit d'un rapport qui concerne l'ensemble de la Ville.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Aucun comité consultatif n'a été consulté pour la rédaction du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'a pas d'obstacles juridiques qui empêchent la mise en œuvre des mesures proposées dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur la gestion des risques n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES BIENS

Aucune répercussion sur la gestion des biens n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les recommandations contenues dans ce rapport n'ont aucun impact net sur le budget de la Ville. Tel qu'indiqué dans le rapport, le programme est entièrement financé par la province et les dépenses et les revenus seront inclus dans le budget de fonctionnement de 2018 pour approbation du Conseil.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Les besoins des enfants ayant un handicap ont été pris en compte dans la planification des COPEF à Ottawa et continueront de l'être. Pendant la phase de consultation, des mesures spéciales ont été prises pour que des sous-groupes précis en fassent partie, comme les familles avec des enfants ayant des besoins particuliers. Les séances de consultations ont aussi été planifiées et préparées de façon à ce qu'elles soient inclusives et accessibles.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Aucune répercussion sur l'environnement n'est associée au présent rapport.

45

COMITÉ DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES ET DE
PROTECTION
RAPPORT 26
LE 27 SEPTEMBRE 2017

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Aucune répercussion technologique n'est associée au présent rapport.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Le présent rapport respecte la priorité stratégique Communautés saines et bienveillantes pour le mandat du Conseil 2015-2018 de la Ville d'Ottawa.

DOCUMENTS À L'APPUI

Document 1 – Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille : analyse des besoins et plan initial (*déposé auprès du greffier municipal*)

SUITE À DONNER

Après l'approbation du Conseil de la délégation au gestionnaire, Services à l'enfance, en tant que nouveau gestionnaire de services des COPEF, du pouvoir d'administrer et de répartir les fonds provinciaux et municipaux pour la prestation de programmes et services pour l'enfance et la famille par les COPEF locaux, tel que décrit dans le présent rapport, les Services à l'enfance présenteront au ministère de l'Éducation le document Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille : analyse des besoins et plan initial.

Les Services à l'enfance de la Direction générale des services sociaux et communautaires mettront en œuvre le plan de transition 2018 des COPEF selon les modalités décrites dans le présent rapport, et formuleront un plan pour les COPEF pour 2019 et les années suivantes, lequel sera présenté au Conseil en 2018.